Le Chevalier du Christ-Roi

Bulletin de la Fidélité Catholique **N°1 ~ 29 juin 2014**

Sursum corda !
Haut les cœurs !

Chers Amis,

Je suis heureux de reprendre contact avec vous par ce nouveau bulletin, *Le Chevalier du Christ-Roi*, qui fait suite au *Combat de la Foi*.

Certains pourront regretter que j'aie abandonné le *Combat de la Foi* à la Fraternité Saint Pie X. J'ai agi ainsi pour éviter toute confusion, la clarté étant aujourd'hui et plus que jamais nécessaire.

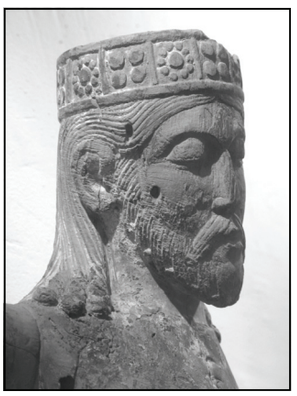

J'ai aussi voulu éviter un sujet de discorde supplémentaire avec la Fraternité Saint Pie X au cas où j'aurais conservé le *Combat de la Foi* dont elle s'estimait propriétaire. Je veux que l'opposition — puisque, hélas !, il y en a une — porte sur l'essentiel et que le secondaire ne vienne pas prendre la place du principal.

Le *Combat de la Foi* demeurera donc un bulletin de la Fraternité Saint Pie X, tandis que le *Chevalier du Christ-Roi* portera la doctrine, la pensée et les encouragements de la Résistance — que je préfère appeler la Fidélité catholique.

Je ne puis cependant manquer de remercier M. l'abbé du Châtelet, le Frère Camille-Marie, Mlle Lenoir, ainsi que, à leur place, les membres du Tiers Ordre du Moulin du Pin, pour leur excellente collaboration dans notre œuvre commune réalisée au Moulin du Pin jusques et y compris le livre *Mgr Lefebvre, nos rapports avec Rome* qui exprime notre pensée, notre idéal et notre travail communs. Ce n'est pas sans déchirement que je les ai vus ne pas me suivre dans mes dernières actions et dans mon éviction. Tout en connaissant leur piété édifiante, leur zèle et leur bonne doctrine, je ne puis m'empêcher d'estimer qu'ils mettent en danger ceux qui les suivent.

La troisième raison du changement de titre est une meilleure mise en valeur du Christ-Roi et de notre engagement pour le servir. Notre combat pour la foi travaille en effet à restaurer la royauté de Notre Seigneur Jésus-Christ, sans laquelle notre foi est vaine. Mgr Lefebvre fut le grand héraut du Christ-Roi qui était de plus en plus oublié dans l'Église et qui fut complètement abandonné lors du concile Vatican II. La crise de la Fraternité Saint Pie X n'est rien d'autre qu'un abandon progressif du combat pour le règne du Christ. Si nous n'y prêtions pas attention, nous finirions nous aussi comme elle.

Mais il y a plus : le Christ a confié à l'Église militante, c'est-à-dire à tous les chrétiens, l'établissement et l'extension de son règne dans le monde. La chrétienté avait parfaitement exprimé cet engagement chrétien avec la chevalerie. Je m'emploierai donc non seulement à développer la foi, mais à faire de vous des chevaliers de notre Roi.

Pour cela, il faudra en tout premier redécouvrir ce qu'est le royaume du Christ — à la fois intérieur et extérieur — et comment le chrétien établit ce règne par sa vie chrétienne et ses différentes actions.

Ceci établi, je vous annonce un bonne et grande nouvelle, c'est la naissance pour la France de l'*Union Sacerdotale Marcel Lefebvre*.

Les prêtres de la Fidélité catholique se sont réunis les 15 et 16 juillet sous la présidence de Mgr Williamson. Étaient présents MM. les abbés J.M. Faure, de Mérode, Pinaud, Salenave, Rioult, moi-même, le R.P. Bruno et quelques dominicains d'Avrillé. Avaient également fait le déplacement depuis l'étranger, le R.P. Thomas d'Aquin des bénédictins du Brésil, les abbés Joseph Pfeiffer, Chazal, Hewko, Trincado, Fuchs, Picot.

Nous avons choisi M. l'abbé de Mérode comme supérieur pour la France, auquel nous avons donné le titre de « modérateur » pour montrer que nous sommes encore dans la phase d'organisation et que les fonctions du supérieur restent encore à définir, car nous ne reproduirons pas la centralisation abusive que nous avons connue dans la Fraternité Saint Pie X. Nous sommes heureux de nous mettre sous sa gouverne pour exercer un apostolat uni et fructueux.

Nous travaillerons en union avec les prêtres fidèles des autres pays du monde, mais il était encore trop tôt pour établir une structure commune.

Notre *Union Sacerdotale Marcel Lefebvre* fut mise évidemment sous le patronage de la Très Sainte Vierge, dès le 16 juillet, fête de Notre Dame du Mont Carmel.

Nous avons réparti nos tâches apostoliques et, en ce qui me concerne, je m'établirai vers la Bourgogne ou l'Est de la France. Un séminariste m'a rejoint et j'aurai la responsabilité de sa formation en attendant qu'un séminaire soit fondé. Il faudra évidemment réformer la formation sacerdotale et religieuse dans un sens antilibéral et donc plus réaliste.

Les jeunes hommes se sentant appelés au sacerdoce ou à la vie religieuse peuvent prendre contact avec moi ou avec M. l'abbé de Mérode. Les familles des candidats pourront également nous approcher pour savoir comment se déroulera la préparation au sacerdoce.

Nous espérons bien que des prêtres de la Fraternité Saint Pie X nous rejoindront après avoir compris la profondeur de la crise, mais il est évident que le gros de nos troupes sera assuré par les jeunes issus de la Fidélité catholique ainsi que par les convertis que notre et votre zèle amènera à servir le Christ-Roi.

Faites-le savoir autour de vous. « Vous ne vous rendez pas compte de la chance que vous avez de servir Dieu dans les circonstances présentes » nous disait Mgr Lefebvre. Je puis témoigner que cette chance apporte de grandes joies et que les épreuves ne sont pas les moindres sources de joies.

Quant à vous, chers fidèles, mettez la fidélité à Dieu et le service du Christ-Roi en tout premier.

Je sais que de nombreuses objections, questions, craintes et inquiétudes se lèveront contre vous, mais « *Cherchez le Royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît* », nous dit notre Roi, Jésus-Christ. N'ayez donc pas peur des conséquences immédiates des positions que vous devrez prendre, nous sommes plus que jamais à l'heure de la lutte décisive de notre Roi contre le monde. Dieu veut faire la preuve que la force du monde n'est rien face à la confiance en notre Roi. La vraie conséquence qu'il faut chercher, c'est la récompense de notre fidélité.

Concrètement, je vous donne trois conseils :

— Connaissez le libéralisme, tellement dangereux pour vous et, pour cela, lisez le livre *Mgr Lefebvre Nos rapports avec Rome*, le livre *Quel droit pour la Tradition catholique ? Actes des procès des abbés Salenave et Pinaud*, le dossier du *Combat de la Foi* n° 168 et, bien sûr, le livre de Mgr Lefebvre *Ils L'ont découronné*.

Le livre *Quel droit pour la Tradition catholique ? Actes des procès des abbés Salenave et Pinaud* vous montre les dangers que courent vos familles et vous-mêmes. Si on traite les prêtres comme le furent les Abbés Salenave et Pinaud, si on applique le code de « droit » moderniste, plus rien ne pourra tenir.

Le *Combat de la Foi* n° 168 vous fera connaître la réalité poursuivie par Mgr Fellay et ses amis, derrière les discours rassurants.

— Développez entre vous l'amitié. La crise va

ébranler toutes les institutions de la Tradition. Vous craignez pour les écoles, pour les chapelles, pour les familles, etc., c'est votre amitié qui vous permettra de tenir et de tout recréer. Il faut que, lorsque vous serez en difficulté ici ou là, vous soyez assez forts dans l'amitié et assez organisés pour ne pas être désemparés.

— Enfin, je vous encourage à ne pas vous replier sur vous-mêmes. Faites découvrir Notre Seigneur aux âmes de bonne volonté. Je sais que la priorité est de tenir, mais un corps vivant ne tient qu'en se développant, et on ne s'enrichit qu'en donnant.

Soyez certains que Notre Seigneur et Notre Dame sont avec vous et ne vous abandonneront jamais. Au contraire, c'est dans les épreuves qu'ils sont le plus présents. Plus une situation est humainement désespérée et plus nous sommes en sécurité si nous nous mettons dans la main de Dieu.

ଔ

J'achève en remerciant tous ceux qui soutiennent la réaction de la Fidélité Catholique. Par leurs prières d'abord — et le meilleur moyen de vous remercier est que nous soyons fidèles à ce que vous attendez de nous.

Par leurs marques d'affection dans nos épreuves, aussi. Vos nombreuses et chaleureuses lettres m'ont montré votre amitié dont je ne doutais pas, mais c'est dans l'épreuve qu'on connaît vraiment ses amis. Je répondrai à votre amitié par la mienne, principalement par la charité qui est notre commune amitié avec Dieu. Charité active qui vous donnera tous les trésors que Jésus-Christ a mis en nos mains et en nos cœurs de prêtres pour votre profit.

Je vous remercie enfin de votre soutien matériel. Vos dons ont été multiples et généreux, et je vous en remercie chaleureusement. Ils m'ont montré que je pouvais aller de l'avant. Que Dieu vous le rende au centuple. Je vous encourage cependant à continuer, car, malgré votre générosité, la somme est encore insuffisante. Or, M. l'abbé de Mérode me presse de m'établir rapidement.

Un fidèle a mis sa maison à ma disposition, non pas dans le Maine-et-Loire comme j'en avais le projet, mais dans l'Est, entre Nancy et Metz. Cela suffit provisoirement pour me loger et recevoir le séminariste inscrit pour la rentrée, mais il nous faut des bâtiments suffisants pour abriter une communauté, donner des retraites, continuer les *Amis de Saint Jean Bosco* et recevoir les groupes de fidèles ; cet apostolat est une nécessité.

Des fidèles cherchent pour moi et m'ont fait des propositions. Je vous tiendrai informés régulièrement.

Votre tout dévoué au service du Christ-Roi,

François Pivert +

Abbé François Pivert

À propos de mon éviction de la Fraternité Saint Pie X

mise au point d'un proscrit

par M. l'abbé Pivert

POUR la seconde fois, les autorités de la Fraternité Saint Pie X publient que je serais parti de mon propre mouvement. Je tiens à le démentir.

Parti ou éjecté ?

Lors de son entretien avec moi le jeudi 3 avril, le Supérieur du District me demanda de quitter le Moulin du Pin immédiatement et me mit devant l'alternative suivante : ou j'abandonnais mes positions et il verrait ce qu'il ferait de moi, ou je les maintenais et il ne pourrait plus m'accepter dans le District.

J'ai obtenu un délai de quarante-huit heures pour lui donner ma réponse sans avoir à quitter le Moulin du Pin, mais j'avais interdiction d'y assurer un quelconque ministère auprès des fidèles.

Ma réponse, donnée le samedi 5 avril, anniversaire liturgique de mon ordination sacerdotale, fut négative. Je n'avais donc plus ma place dans le district.

Je lui demandai alors un rendez-vous pour déterminer les conditions concrètes de mon éviction et il me déclara que je n'avais plus ma place dans la Fraternité Saint Pie X. Pour preuve, il m'était interdit de participer au Pèlerinage de la Tradition à la Pentecôte.

Face à cela, j'avais trois possibilités :

– interjeter appel,

– m'opposer de fait à la décision du Supérieur,

– m'en aller sans faire d'esclandre.

J'avais déjà éliminé la première possibilité depuis le début : le procès de M. l'abbé Pinaud et d'autres affaires, notamment un procès que je venais de plaider à Menzingen comme avocat, me montraient qu'il était illusoire de vouloir défendre le droit dans de telles conditions. De plus, le procès des abbés Salenave et Pinaud ayant révélé avec certitude que la loi désormais suivie par la Fraternité Saint Pie X en ces matières était le code de « droit » moderniste, et moi-même m'en tenant à la tradition canonique, le procès ou le recours ne pouvait commencer que par une divergence qui nous ramenait à la case de départ.

Il me restait à m'opposer ou à partir, j'ai choisi la deuxième voie. J'avais en mémoire les recommandations de Mgr Lefebvre lors de la dissension avec Dom Gérard et en plusieurs autres occasions, particulièrement lors d'une dissension avec un confrère qui, depuis, nous a rejoints : il ne sert à rien de se disputer, ne serait-ce que pour ne pas envenimer la situation et ne pas rendre encore plus difficile une éventuelle réconciliation future.

Les circonstances

Le bruit a couru – et il n'a pas couru tout seul ! – que les circonstances de mon départ – circonstances qu'on ne révélait pas – suffisaient pour faire admettre à tous que je m'étais mis dans mon tort.

Je pense que vous serez d'accord avec moi pour réprouver le procédé de prétendre

prouver avec des preuves qu'on ne produit pas. Puisque ce procédé porte atteinte à ma réputation, je suis obligé de dire ce qu'il en est des circonstances.

J'ai vivement regretté qu'une affaire aussi grave fût traitée seulement de vive voix. Le Supérieur ne me remit aucun écrit pour définir précisément ce qui m'était demandé, ni, ensuite, pour préciser ma situation. C'est pourquoi je rédigeai un procès-verbal de mon entretien avec lui, exposant le fond et les circonstances de mon exclusion. M. l'abbé de Cacqueray me déclara que ce procès-verbal était exact et correspondait bien à la réalité. Je lui demandai alors de le signer, mais il s'y refusa. Au lieu de cela je reçus de lui quelques jours plus tard une lettre présentant les choses d'une tout autre manière.

Que pouvais-je faire ? Qu'auriez-vous fait à ma place ?

J'étais abasourdi, je ne croyais pas que mon supérieur qui se présentait comme mon ami pût agir ainsi.

Preuve de mon éviction

Si vraiment j'étais parti de moi-même, contre le gré des supérieurs, ceux-ci auraient dû tout mettre en œuvre pour me ramener au bercail.

Or, ils ne m'ont écrit aucune lettre, le Supérieur Général ne m'a pas demandé de le rencontrer. Aucune proposition ne m'a été faite. Au contraire, ils se sont hâtés de publier mon départ. Ils n'ont même pas voulu m'envoyer les trois monitions officielles prévues par le droit pour faire réfléchir le supposé coupable et le ramener à la soumission.

On dira que c'est bien compréhensible et que, avec ce que j'avais écrit, il était naturel qu'ils fussent soulagés de mon départ.

Certes, et c'est bien la preuve que le vrai problème n'est pas celui de l'initiative de la rupture, mais le désaccord fondamental dû à la nouvelle orientation donnée par les supérieurs à la Fraternité Saint Pie X.

Le fond du problème

C'est pourquoi je regrette vraiment que la question de fond ait été occultée sous la question, somme toute très accessoire, de l'initiative de la rupture. C'est là une véritable manœuvre subversive qui n'est pas honnête.

Voici donc précisément les réponses données par moi à M. le Supérieur du District dans ma lettre du 5 avril :

« Je dénonce un problème réel et incontestable. La solution n'est pas de prétendre me faire taire, mais de résoudre le problème.

« Les jeunes qui entrent dans les séminaires de la Fraternité Saint Pie X y courent un très grave danger pour la foi, tant en raison de certains enseignements, que des positions de la Fraternité Saint Pie X sur le code de « droit » moderniste, la nature de l'Église et la fonction du pape, le « magistère » moderniste.

« Pour cette raison, je ne puis m'engager à ne pas les détourner d'entrer dans nos séminaires.

« Les fidèles courent également un même danger en raison des choix susdits de la Fraternité Saint Pie X.

« Pour cette raison, je ne puis m'engager à ne pas organiser les secours dont ils ont besoin avec les supports matériels nécessaires. »

La justification de ces réponses se trouve dans le livre *Quel droit pour la Tradition catholique ?* et dans le *Combat de la Foi* n° 168.

Là sont les vrais problèmes. Mes supérieurs auraient été honnêtes en l'admettant. La situation aurait été claire. Mais non, tandis que je travaille à la clarté, ils la refusent, pour ne pas dire qu'ils entretiennent le trouble.

Réaction prudente

Plusieurs prêtres et fidèles m'ont dit être d'accord avec moi sur le fond, mais se demandent si je n'aurais pas commis une imprudence grave.

C'est déjà considérable que nous soyons d'accord sur l'essentiel, voyons donc ce qu'il en est de la prudence.

Lorsque le loup rôde, la prudence consiste à réagir et non à ne rien faire. C'est ce que j'ai fait. Ne pas réagir concrètement, même sous prétexte de prudence, est le comble de l'imprudence.

J'ai commencé en donnant nos positions et les critères pour repérer le loup et savoir s'en protéger, ce fut le livre *Mgr Lefebvre, nos rapports avec Rome.*

Malheureusement, ces positions furent bafouées, et même condamnées. Il ne me restait plus qu'à montrer le loup à l'œuvre et à crier « Gare au loup ! » pour sauver les fidèles.

Car il faut être bien conscient que les nouvelles positions, les nouvelles orientations de la Fraternité Saint Pie X nous engagent. Il faut donc déterminer quelle attitude adopter et c'est bien la vertu de pru-

dence qui la détermine. Or, en examinant la situation concrète, il m'est apparu que deux dangers graves vous guettent, chers fidèles, et que je ne pouvais me faire complice en vous cachant la réalité.

Le premier en raison de l'adoption du nouveau « droit » moderniste par la Fraternité Saint Pie X. Le nouveau code de « droit » moderniste met autant de désordre dans l'Église que la nouvelle messe, tant sur le plan de la vie chrétienne que de la doctrine.

Sur le plan de la vie chrétienne, quelque dix-huit ans à la tête des affaires canoniques de France m'en ont montré maints exemples. Validité des mariages, séparation des époux, respect de l'autorité paternelle, respect de l'époux innocent, tout cela est bafoué dès qu'on ne s'en tient plus à la tradition juridique. Le Père Bruno explique dans une récente conférence comment le Barroux en est arrivé à se rallier et à accepter la concélébration de la nouvelle messe. Une des causes principales qu'il donne est l'adoption du code moderniste : du moment que les moines le reconnaissaient, ils ne pouvaient trier pour refuser ce qui leur déplaisait. Ayant posé le principe, ils acceptèrent petit à petit et logiquement le tout.

Sur un plan très pratique encore, vos familles ne sont-elles pas en danger quand les prêtres sont traités avec tant d'injustice que l'ont été Mgr Williamson, les abbés Salenave, Pinaud et tant d'autres ? Si les supérieurs respectent si peu un évêque et les prêtres, ils respecteront encore moins les laïcs.

N'ayant aucune autre possibilité de vous protéger, je vous ai montré le modernisme prêt à vous dévorer et je vous ai crié : « Prenez garde à vous ! » pour que vous vous protégiez vous-mêmes. J'ai, comme le dit l'adage, « fait sortir le loup du bois », car le pire aurait été que vous restiez dans l'ignorance de son existence et du mal qu'il vous fera.

Quant à ma décision de mettre en garde les candidats au sacerdoce contre la formation qui leur est donnée, là encore nous sommes dans l'agir pratique : est-il ou non prudent pour eux de recevoir l'enseignement qui leur est dispensé ? Est-il prudent d'entrer dans la Fraternité Saint Pie X tant qu'un abbé Pfluger peut impunément pervertir les frères ? Est-il ou non possible et donc prudent pour nous de nous taire quand les candidats au sacerdoce nous posent des questions ?

La véritable imprudence serait de négliger la situation concrète et de ne rien faire.

Là encore, si mes affirmations vous étonnent, lisez le procès des abbés Salenave et Pinaud et le *Combat de la Foi* n° 168.

On peut discuter de la manière avec laquelle j'ai réagi. On peut estimer que j'aurais pu poser d'autres actes pour dénoncer le loup et vous en préserver, on ne peut me reprocher de l'avoir dénoncé et de vous avoir mis en garde.

Or, la preuve est désormais là :

Nos supérieurs ont fait de mon attitude concrète une question de principe. Au lieu de revenir aux positions de Mgr Lefebvre, ils n'ont pas supporté mes mises en garde, ils n'ont plus de place pour moi et mes semblables dans la Fraternité Saint Pie X. Tout cela prouve que leurs positions et les miennes – les nôtres – sont désormais incompatibles.

On m'a fait une autre objection, à savoir qu'il n'était pas prudent que je réagisse alors que d'autres, et mieux placés que moi, travaillaient à rendre le loup inoffensif. On pense notamment à M. l'abbé de Cacqueray et à Mgr Tissier de Mallerais.

Voici ma réponse. Ce n'est pas parce que certains travaillent à maîtriser le loup, qu'il faut ne pas se protéger tant que le loup est encore dangereux. Ce n'est pas parce que les pompiers travaillent à éteindre l'incendie qu'il faudrait ne pas sortir de la maison en flammes.

En outre, ceux que j'ai cités travaillent-ils à maîtriser le loup ou à éviter l'éclatement de la Fraternité Saint Pie X ? Vu l'attitude de M. l'abbé de Cacqueray envers moi, j'e pense qu'il veut sans vouloir empêcher le loup de nuire. Probablement parce qu'il n'ose pas appeler Mgr Fellay un loup. J'ai des doutes tout aussi sérieux sur Mgr Tissier de Mallerais qui est ferme dans la foi, mais ne prend pas les moyens de la défendre, s'oppose à tout ce qui met en cause Mgr Fellay et la Fraternité Saint Pie X et tient pour cela des affirmations contradictoires.

Beaucoup espèrent sauver ce qui peut l'être encore, mais ils seront affrontés plus ou moins tôt à ces problèmes. Vous aurez tous à donner les bonnes réponses et à faire des choix. Que dire à un de vos fils qui veut entrer au séminaire ? Et, s'il y entre, que lui dire quand on le voit dérailler ? À moins qu'on ne lui fasse confiance par principe et qu'on accepte les fausses réponses que ses supérieurs lui auront enseignées.

Et quand vous entendrez un prêtre favoriser le rapprochement avec la Rome moderniste, comment réagirez-vous ?

Chercher à échapper à la solution du problème, là n'est pas la prudence. Si vous en doutez, voici un exemple de ce qui vous attend :

Plusieurs prêtres ont demandé l'éviction de M. l'abbé Pfluger en raison de ses conférences scandaleuses lors de la retraite de Frères, en janvier dernier (voir le *Combat de la Foi* n° 168). Devant ces prêtres Mgr

Fellay a reconnu le scandale, mais il a nommé M. l'abbé Pfluger responsable des nominations dans la Fraternité Saint Pie X. De telles décisions parlent plus que des paroles.

Ce qui nous guide

On m'objecte enfin que ce que je projette n'est pas viable. Ma réponse est dans l'Évangile : « Cherchez d'abord le Royaume de Dieu et sa justice et le reste vous sera donné par surcroît. » Notre Seigneur ne dit pas : « Vous, les hommes, occupez-vous de ce qui est à votre niveau et moi, Dieu, je vous donnerai le Royaume, » mais : « Vous — les hommes — cherchez d'abord le Royaume de Dieu, et moi — Dieu — je vous donnerai le reste. »

Cette parole de Dieu est évidemment un défi à notre foi et à notre vertu surnaturelle d'espérance. Le moment de l'épreuve est venu, à nous de ne pas y manquer.

L'histoire montrera qui aura le plus travaillé au règne du Christ, de la Fraternité Saint Pie X ou de l'Union Sacerdotale Marcel Lefebvre.

Extrait d'un courrier que j'ai reçu d'un bon fidèle qui m'a aidé dans mon déménagement.

❝ Cher Monsieur l'Abbé Pivert,

J'étais fier de dire aux prêtres du prieuré que je vous ai emmené vers Nancy. Je ne voudrais pas qu'ils s'imaginent que je vous ai lâché, d'autant plus que je m'accroche souvent avec certains.

Le seul en qui j'ai confiance, c'est M. l'Abbé … et, pour preuve, les autres ne veulent pas l'apprécier à sa juste valeur.
C'est une tristesse…!

Retraite de vie chrétienne

Je prêcherai une retraite de vie chrétienne, pour hommes et femmes, du lundi 25 août à midi, au samedi 30 août à 13 heures.

Lieu : Dalhain, près de Nancy, prédicateur : abbé Pivert

Inscriptions : Mme Séghiri, 05 49 87 66 08, seghiri.helene@club-internet.fr

Les Amis de Saint Jean Bosco

Notre groupe d'adolescents, les Amis de Saint Jean Bosco, continue ses activités plus vivifiés que jamais par les difficultés. Âge : à partir de 14 ans.

Leur devise : se sanctifier pour sanctifier.

Leur point fort : la pratique de l'oraison.

Leur méthode : La direction spirituelle pour assurer la formation chrétienne en alternance, c'est-à-dire le passage constant de la théorie à la pratique et réciproquement

Leur but : former des chrétiens autonomes pour servir le Christ-Roi.

Leurs activités : pendant l'année, trois jours à toutes les petites vacances : Toussaint, début des vacances de Noël, février, Semaine sainte, Pentecôte. 21 jours en juillet commençant par une retraite de saint Ignace de cinq jours, adaptée aux adolescents, puis dix jours de travail manuel sous la direction de contremaîtres, et six jours de randonnée.

Renseignements et inscriptions : M. l'abbé Pivert, 06 79 07 45 50.

Aide à nous apporter

Nous cherchons une cuisinière ou un cuisinier pour notre retraite du 25 au 30 août.

Abonnement au *Chevalier du Christ-Roi*

Tous ceux qui s'étaient abonnés au *Combat de la Foi* continueront à recevoir le *Chevalier du Christ-Roi* pour la durée restant à courir de leur abonnement.

Je demande à ceux qui reçoivent le *Chevalier du Christ-Roi* au titre d'un abonnement de découverte, de me faire savoir si le bulletin les intéresse et, si oui, de payer l'abonnement.

Si vous ne voulez plus recevoir ce bulletin, veuillez me le faire savoir.

Très petits revenus : envoi gracieux à condition d'en faire la demande.

Dernière Lettre aux Amis et bienfaiteurs de Mgr Fellay

Commentaires par M. l'abbé Pivert

LE 13 avril dernier, Mgr Fellay publiait la dernière *Lettre aux Amis et bienfaiteurs* de la Fraternité Saint Pie X. La dénonciation en apparence vigoureuse des principales erreurs du Concile donna à croire que il avait repris la voie tracée par Mgr Lefebvre et qu'un accord avec Rome n'était plus d'actualité.

Qu'en est-il vraiment ?

Commençons par rappeler qu'il faut une liberté d'esprit pour lire un tel texte de façon objective. Ceux qui veulent se persuader que Mgr Fellay doit être suivi, ou, du moins, qu'il n'est pas légitime de s'opposer à lui, seront choqués par notre commentaire.

L'inverse, à savoir d'attaquer Mgr Fellay par principe, ne serait pas plus légitime.

Il faut donc accepter de considérer ce que ce texte contient et ce qu'il ne contient pas. Or, s'il contient de nombreuses vérités affirmées avec force, ce texte ne saurait être vu comme suffisant pour affirmer que Mgr Fellay aurait abandonné sa voie perverse d'une reconnaissance canonique par Rome, ni qu'il aurait repris la voie tracée par Mgr Lefebvre.

Un problème de conscience ?

Voici comment commence ladite Lettre aux Amis et Bienfaiteurs :

« Si elle a lieu le 27 avril prochain, la canonisation de Jean XXIII et de Jean-Paul II posera à la conscience des catholiques un double problème. »

Pourquoi parler de canonisations et non de prétendues canonisations, de fausses canonisations ou, au moins, de « canonisations » avec des guillemets ? Dirait-on que des homosexuels ont contracté mariage et ne doit-on pas dire qu'ils ont prétendu contracter une union invertie, ou contracté un prétendu mariage ?

Mais il y a pire. Pourquoi parler de la conscience ? Celle-ci désigne, dans l'acte moral, ce qui nous est le plus personnel, ce qui nous est propre, qui est donc particulier. Aucune conscience n'est donc la norme principale et, pour être droite et juste, elle doit être éclairée par la foi et la raison qui, elles, sont la norme principale. C'est donc à ce niveau qu'aurait dû se placer Mgr Fellay, comme le faisait Mgr Lefebvre qui jugeait tout par rapport à la foi. Voir les problèmes par rapport à la conscience, c'est, au contraire de la foi, s'établir sur le subjectivisme. Comment, alors, prêcher haut et clair la vérité universelle ? Que répondra-t-on à ceux qui nous objecteront que notre « traditionalisme » leur pose un problème de conscience ?

Plus grave encore, où est la défense des droits et de l'honneur de Jésus-Christ avec une telle manière de s'exprimer ? Que devient la royauté du Christ avec un pareil langage ? Elle devient une royauté de type anglais, c'est-à-dire une démocratie qui cache son vice profond sous une couronne d'aspect traditionnel. Nous ne voulons pas d'un Christ, roi d'une démocratie vaguement chrétienne.

Voici ce qu'aurait dû écrire Mgr Fellay : « La prétendue canonisation de Jean XXIII et de Jean-Paul II, s'opposera à la foi, détruira encore plus le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ, et enfoncera toujours plus de nombreux catholiques dans la voie de l'apostasie. »

Poser ainsi le problème aurait indiqué nettement comment le résoudre en révélant clairement ce qui ne va pas.

C'est ce qui nous amène à notre seconde considération.

Faire du bruit n'est pas tirer dans la cible

La dénonciation faite par Mgr Fellay paraît forte et c'est pourquoi nous disons qu'il fait du bruit, mais, premièrement, il ne vise pas la cible, deuxièmement il prive ses propos de force réelle. Cela s'appelle « faire long feu ».

Mgr Fellay dénonce le Concile avec de grandes généralités, ce qui n'est pas l'objet en cause directement avec ces « canonisations », et il ne va pas plus loin. Il ne fait pas les applications, n'indique pas comment les bons fidèles peuvent conserver la foi, il ne dénonce pas le Pape François. Il se garde bien de dénoncer l'Église conciliaire, de dénoncer le Pape comme meneur de la subversion.

Mgr Fellay énonce : *« Ces textes du concile favorisent déjà la conception latitudinariste de l'Église, condamnée par Pie XI dans* Mortalium animos *ainsi que l'indifférentisme religieux également condamné par tous les papes, de Pie IX à Pie XII. »*

Non, ces textes ne favorisent pas ces hérésies, ils sont les hérésies. S'exprimer ainsi, c'est ne pas vouloir dire les choses. Comment les combattra-t-on, si on ne veut pas les désigner ?

« Ce nouveau droit accentue la fausse dimension œcuméniste de l'Église, en permettant de recevoir les sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême-onction de ministres non catholiques (canon 844) et favorise l'hospitalité œcuménique en autorisant les ministres catholiques à donner le sacrement de l'eucharistie à des non catholiques. Le canon 336 reprend et accentue l'idée d'un double sujet permanent du primat. Les canons 204 § 1, 208, 212 § 3, 216 et 225 accentuent l'équivoque du sacerdoce commun et l'idée corrélative du Peuple de Dieu. Enfin, se profile aussi dans ce nouveau Code une définition fautive du mariage, où n'apparaît plus l'objet précis du contrat matrimonial ni la hiérarchie entre ses fins. Loin de favoriser la famille catholique, ces nouveautés ouvrent une brèche dans la morale matrimoniale. »

Non, ce nouveau « droit » qui est autant du droit que le concubinage est un mariage, n'accentue pas *« la fausse dimension œcuménique de l'Église »*. D'abord, l'Église ne saurait avoir une dimension œcuménique, seule l'Église conciliaire est œcuménique. Alors, qu'on appelle les choses par leur nom ! Mais comme, précisément, Mgr Fellay refuse d'appeler par son nom la subversion conciliaire, il est bien obligé de tordre la réalité. Ensuite, le code de faux droit moderniste fait bien plus qu'accentuer une dimension œcuménique, il prétend donner sa légitimité à l'œcuménisme en donnant droit de cité aux hérétiques à l'intérieur de l'Église !

Enfin, pourquoi utiliser le terme « hospitalité eucharistique » qui sonne la bienveillance et non « communion in sacris avec des hérétiques » ou « communion sacrilège » ?

Enfin la définition fausse (et non fautive) du mariage ne se profile pas dans le code de prétendu droit moderniste, elle y est au canon 1057 : *« Le consentement matrimonial est l'acte de la volonté par lequel un homme et une femme se donnent et se reçoivent mutuellement* (etc.) *»*

On ne trouve sous la plume de Mgr Fellay aucune dénonciation des propagateurs actuels des hérésies qu'il dénonce, aucune mise en garde contre le mauvais pasteur qu'est le pape François.

Il suffit de lire les textes de Mgr Lefebvre que nous donnons dans les pages suivantes pour se rendre compte de la différence avec ce texte de Mgr Fellay. L'adresse au pape en 1985 conserve le ton respectueux d'une lettre avec une certaine modération du fait que Mgr Lefebvre et Mgr de Castro Mayer s'adressent au pape et non aux fidèles. Le manifeste de 1988, lui, est bien plus vigoureux. Que convenait-il de dire en 2014 ? La révolution a-t-elle reculé dans l'Église ? Est-on dans la situation de 1985, de 1988, ou, au contraire, les prétendues canonisations montrent-elles que la situation a empiré, que l'hérésie avance à grands pas et que les âmes sont de plus en plus en danger ? Mgr Lefebvre après la clarté apportée par les sacres dénonçait les « antichrists », l'Église conciliaire schismatique et les modernistes excommuniés.

En voici un exemple : *« Cette Église conciliaire est schismatique parce qu'elle a pris pour base de sa mise à jour des principes opposés à ceux de l'Église catholique. […] L'Église qui affirme de pareilles erreurs est à la fois schismatique et hérétique. Cette Église conciliaire n'est donc pas catholique. Dans la mesure où le pape, les évêques, prêtres ou fidèles adhèrent à cette nouvelle Église, ils se séparent de l'Église catholique. »* (Mgr Lefebvre, nos rapports avec Rome, p. 135)

Mgr Fellay cite Mgr Lefebvre, mais il n'agit pas comme son successeur, comme le continuateur de son œuvre. Nous attendions un autre langage de celui qui se pose en chef des traditionalistes, qui devrait les encourager au combat et non lénifier leur ardeur.

Rien sur les problèmes de la Tradition

Cette lettre a été perçue comme remettant le navire sur le cap après la crise de la Tradition et de la Fraternité Saint Pie X. Or ce problème est soigneusement évité. Rien ne vient déjuger les propos de M. l'abbé Pfluger. Rien ne vient retirer la condamnation du livre *Mgr Lefebvre,*

nos rapports avec Rome. Rien ne met en garde contre les « ralliés » qui furent présentés de façon si favorable et positive tant par ledit abbé Pfluger que dans le texte de condamnation du livre *Mgr Lefebvre, nos rapports avec Rome.*

Mgr Fellay écrit : *« L'Église du Christ est présente et agissante comme telle, c'est-à-dire comme l'unique arche de salut, seulement là où est le vicaire du Christ. Le Corps mystique dont celui-ci est le chef visible est strictement identique à l'Église catholique romaine. »*

En mettant ainsi le pape en avant, il est alors facile d'affirmer que l'Église conciliaire est l'Église puisque l'une et l'autre sont dirigées par le même chef, le pape. C'est ainsi que la Révolution moderniste a trompé tant et tant de bons fidèles. C'est pourquoi, Mgr Lefebvre avait soin de rappeler que, si le pape est important — Mgr n'était pas « sedevacantiste » —, il n'est ni le seul, ni surtout le premier critère de la véritable Église, puisqu'il est au service de la foi et de la Tradition.

Qu'il le veuille ou non, l'expression utilisée par Mgr Fellay pour définir l'Église, est trompeuse.

Contradiction entre les paroles et les actes

Non seulement l'expression est trompeuse, mais les faits contredisent la bonne interprétation qu'on voudrait en donner.

Octobre 2013, condamnation de M. l'abbé Pinaud. Mgr Fellay affirme n'y être pour rien, mais ignore-t-il qu'en procédure administrative le supérieur n'est jamais lié et qu'il peut toujours réformer ou casser une décision déjà prise ?

Décembre 2013, poursuite des discussions avec Rome, Mgr Fellay se rend à la convocation de la commission *Ecclesia Dei*. Même si la rencontre avec le Pape est présentée comme fortuite, les discussions romaines ne le sont pas.

12 décembre 2013, condamnation du livre *Mgr Lefebvre, nos rapports avec Rome*. Il y est affirmé que ce livre est contre-productif envers les « ralliés » qu'il faudrait d'ailleurs ne plus appeler « ralliés » (p. 14) ; que l'idée principale qui animait Mgr Lefebvre dans ses rapports avec Rome n'était pas le règne du Christ-Roi (p. 7).

Janvier 2014, M. l'abbé Pfluger prône le modernisme devant les Frères du District de France, cela n'empêche pas qu'il soit chargé des nominations dans la Fraternité Saint Pie X.

Avril 2014, exclusion de M. l'abbé Pivert de la Fraternité Saint Pie X, en le trente-quatrième anniversaire de son ordination sacerdotale.

2014, monitions canoniques envers les abbés Rioult, Pinaud, Trincado, Faure — pour ceux que nous connaissons — en vue de leur exclusion de la Fraternité Saint Pie X.

Conclusion

S. Augustin : *« Dans l'Église et dans toute la vie, tout homme, qui veut se faire prendre pour ce qu'il n'est pas, est un hypocrite : il simule la justice, il ne la pratique pas. »*

S'il n'y avait que Mgr Fellay en cause, son hypocrisie ne nous importerait guère, mais les bons fidèles qui lui font confiance sont en danger. C'est à cause d'eux que nous dénonçons ses agissements.

Que penser des prêtres qui, pour le couvrir d'un respectueux manteau de Noé, laisseront les fidèles, leurs fidèles, se faire tromper ?

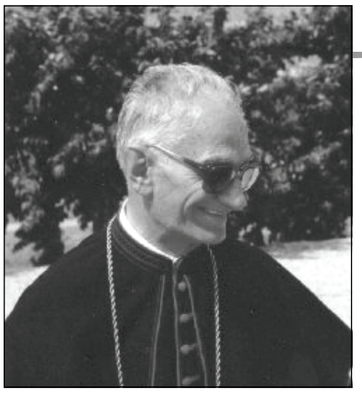

1. Déclaration suite à la visite de Jean-Paul II à la Synagogue et au congrès des religions à Assise

Rome nous a fait demander si nous avions l'intention de proclamer notre rupture avec le Vatican à l'occasion du Congrès d'Assise.

La question nous semblerait plutôt devoir être la suivante :

Croyez-vous et avez-vous l'intention de proclamer que le Congrès d'Assise consomme la rupture des Autorités romaines avec l'Église Catholique ?

Car c'est bien cela qui préoccupe ceux qui demeurent encore catholiques.

Il est bien évident en effet que depuis le Concile Vatican II, le Pape et les Épiscopats s'éloignent toujours plus nettement de leurs prédécesseurs.

Textes de Mgr Lefebvre et Mgr de Castro Mayer

Tout ce qui a été mis en œuvre pour défendre la foi par l'Église dans les siècles passés, et tout ce qui a été accompli pour la diffuser par les missionnaires, jusqu'au martyre inclusivement, est désormais considéré comme une faute dont l'Église devrait s'accuser et se faire pardonner.

L'attitude des onze Papes qui depuis 1789 jusqu'en 1958 ont, dans des documents officiels, condamné la Révolution libérale, est considérée comme « Un manque d'intelligence du souffle chrétien qui a inspiré la Révolution ».

D'où le revirement complet de Rome depuis le Concile Vatican II, qui nous a fait redire les paroles de Notre-Seigneur à ceux qui venaient l'arrêter : Haec est hora vestra et potestas tenebrarum (Luc 22, 52-53). « C'est ici votre heure et la puissance des ténèbres . »

Adoptant la religion libérale du protestantisme et de la Révolution, les principes naturalistes de J-J. Rousseau, les libertés athées de la Constitution des Droits de l'Homme, le principe de la dignité humaine n'ayant plus de rapport avec la vérité et la dignité morale, les Autorités romaines tournent le dos à leurs prédécesseurs et rompent avec l'Église Catholique, et elles se mettent au service des destructeurs de la Chrétienté et du Règne universel de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Les actes actuels de Jean-Paul II et des Épiscopats nationaux illustrent d'année en année ce changement radical de conception de la foi, de l'Église, du sacerdoce, du monde, du salut par la grâce.

Le comble de cette rupture avec le magistère antérieur de l'Église s'est accompli à Assise, après la visite à la Synagogue. Le péché public contre l'unicité de Dieu, contre le Verbe Incarné et Son Église fait frémir d'horreur : Jean-Paul II encourageant les fausses religions à prier leurs faux dieux : scandale sans mesure et sans précédent.

Nous pourrions reprendre ici notre Déclaration du 21 novembre 1974, qui demeure plus actuelle que jamais.

Pour nous, demeurant indéfectiblement attachés à 1'Église Catholique et Romaine de toujours, nous sommes obligés de constater que cette Religion moderniste et libérale de la Rome moderne et conciliaire s'éloigne toujours davantage de nous, qui professons la foi catholique des onze Papes qui ont condamné cette fausse religion.

La rupture ne vient donc pas de nous, mais de Paul VI et Jean-Paul II, qui rompent avec leurs prédécesseurs.

Ce reniement de tout le passé de l'Église par ces deux Papes et les Évêques qui les imitent est une impiété inconcevable et une humiliation insoutenable pour ceux qui demeurent catholiques dans la fidélité à vingt siècles de profession de la même foi.

Nous considérons donc comme nul tout ce qui a été inspiré par cet esprit de reniement : toutes les Réformes post-conciliaires, et tous les actes de Rome qui sont accomplis dans cette impiété.

Nous comptons avec la grâce de Dieu et le suffrage de la Vierge fidèle, de tous les martyrs, de tous les Papes jusqu'au Concile, de tous les Saints et Saintes fondateurs et fondatrices des Ordres contemplatifs et missionnaires, pour nous venir en aide dans le renouveau de l'Église par la fidélité intégrale à la Tradition.

Buenos Aires,
le 2 décembre 1986.

S. Exc. Mgr Lefebvre

S. Exc. Mgr Antonio
de Castro Mayer
en parfait accord
avec la présente Déclaration

Mise en garde au pape Jean-Paul II

Écône, le 31 août 1985

Très Saint Père,

Durant quinze jours, avant la fête de l'Immaculée Conception, Votre Sainteté a décidé de réunir un synode extraordinaire à Rome, dans le but de faire du concile Vatican II, conclu il y a vingt ans, « une réalité toujours plus vivante »

Permettez qu'à l'occasion de cet événement, nous qui avons participé activement au Concile, nous vous fassions part respectueusement de nos appréhensions et de nos souhaits, pour le bien de l'Église et le salut des âmes qui nous font confiance.

Ces vingt années, au dire du préfet de la Sacrée Congrégation pour la foi lui-même, ont suffisamment illustré une situation qui aboutit à une véritable autodémolition de l'Église, sauf dans les milieux où la Tradition millénaire de l'Église a été maintenue.

Le changement opéré dans l'Église dans les années soixante s'est concrétisé et affirmé dans le Concile par la « Déclaration sur la liberté religieuse » : accordant à l'homme le droit naturel d'être exempt de la coaction que lui impose la loi divine d'adhérer à la foi catholique pour être sauvé, coaction qui se traduit nécessairement dans les lois ecclésiastiques et civiles soumises à l'autorité législative de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Cette liberté de toute coaction de la loi divine et des lois humaines en matière religieuse est inscrite parmi les libertés proclamées dans la Déclaration des Droits de l'homme, déclaration impie et sacrilège condamnée par les papes et en particulier par le pape Pie VI dans son encyclique Adeo nota du 23 avril 1791, et son allocution au consistoire du 17 juin 1793.

De cette Déclaration sur la liberté religieuse découle comme d'une source empoisonnée :

1° L'indifférentisme religieux des États, même catholiques, réalisé depuis 20 ans à l'instigation du Saint-Siège.

2° L'œcuménisme poursuivi sans relâche par Vous-même et par le Vatican, œcuménisme condamné par le magistère de l'Église et en particulier l'encyclique *Mortalium animos* de Pie XI.

3° Toutes les réformes accomplies depuis 20 ans dans l'Église pour complaire aux hérétiques, aux schismatiques, aux fausses religions et aux ennemis déclarés de l'Église tels que les juifs, les communistes et les francs-maçons.

4° Cette libération de la coaction de la loi divine en matière religieuse encourage évidemment à la libération de la coaction dans toutes les lois divines et humaines, et ruine toute autorité dans tous les domaines, spécialement dans celui de la moralité.

Nous n'avons cessé de protester au Concile et depuis le Concile contre le scandale inconcevable de cette fausse liberté religieuse, nous l'avons fait par la parole et par écrit, privément et publiquement, nous appuyant sur les documents les plus solennels du magistère de l'Église : entre autres, le Symbole de saint Athanase, le IVe concile de Latran, le Syllabus (prop. 15), le concile Vatican I (DS 3008), et sur l'enseignement de saint Thomas d'Aquin concernant la foi catholique (II-II, q. 8 et 16), enseignement qui a toujours été celui de l'Église pendant près de vingt siècles, confirmé par le droit et ses applications.

C'est pourquoi, si le prochain synode ne retourne pas au magistère traditionnel de l'Église en matière de liberté religieuse, mais confirme cette grave erreur, source d'hérésies, nous serons en droit de penser que les membres du synode ne professent plus la foi catholique.

En effet, ils agiront contrairement aux principes immuables du concile Vatican I affirmant dans sa IV[e] session, au chap. IV : « Le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour leur permettre de publier d'après ses révélations, une doctrine nouvelle, mais de garder saintement et d'exposer fidèlement, avec son assistance, les révélations transmises par les apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi. »

En ce cas nous ne pourrons que persévérer dans la sainte Tradition de l'Église et prendre toutes les décisions nécessaires pour que l'Église garde un clergé fidèle à la foi catholique, capable de répéter après saint Paul : « Tradidi quod et accepi, je transmets ce que j'ai reçu. »

Très Saint Père, Votre responsabilité est gravement engagée dans cette nouvelle et fausse conception de l'Église qui entraîne le clergé et les fidèles dans l'hérésie et le schisme. Si le synode, sous Votre autorité, persévère dans cette orientation, Vous ne serez plus le Bon Pasteur.

Nous nous tournons vers notre mère, la bienheureuse Vierge Marie, le rosaire en mains, la suppliant de vous communiquer son esprit de sagesse, ainsi qu'aux membres du synode, afin de mettre un terme à l'invasion du modernisme à l'intérieur de l'Église.

Très Saint Père, veuillez pardonner la franchise de cette démarche, qui n'a d'autre but que de rendre à notre unique Sauveur, Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'honneur qui lui est dû, ainsi qu'à son unique Église, et daignez agréer nos sentiments de fils dévoués en Jésus et Marie.

S. Exc. Mgr Marcel Lefebvre

S. Exc. Mgr Antonio
de Castro Mayer

Guide spirituel du chevalier

Principes qui engagent toute la vie et l'activité du Chevalier

par Mgr Marcel Lefebvre

Introduction
par M. l'abbé Pivert

Ce *Guide spirituel du Chevalier* a été écrit en 1969 par Mgr Marcel Lefebvre pour les chevaliers de l'Ordre du Rouvre, alors essentiellement établis en Belgique.

Pourquoi publier ce texte qui semble ne concerner que des chevaliers ?

Mgr Lefebvre a toujours été soucieux de l'engagement des laïcs dans la vie de leur pays en vue d'y ramener la foi et la civilisation chrétiennes. Il y revenait souvent. J'espère que vous connaissez tous le fameux sermon de son jubilé sacerdotal, le 23 septembre 1979, dit « sermon de la croisade ». Engagement chrétien, croisade, chevalerie sont des notions très voisines.

Il en va de ces règles comme de celles du tiers-ordre de la Fraternité Saint Pie X, Mgr Lefebvre y définit ce qu'il attend des chrétiens désireux de bien vivre leur vie chrétienne, même s'ils n'appartiennent pas à la chevalerie ou au tiers-ordre.

Pour Mgr Lefebvre, l'engagement concret et efficace du chrétien dans la vie publique allait de soi, comme objet même de la foi. C'est ce qu'il affirmait en son homélie pour la fête du Christ-Roi, le 30 octobre 1988 : *« Il est inutile d'insister pour montrer que cette fête du Christ-Roi est au cœur du combat que nous menons. Il nous a semblé indispensable pour défendre notre foi de mettre en pratique le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ. N'est-ce pas là l'objet même de notre foi que de faire régner Notre Seigneur Jésus-Christ sur nous, sur nos familles, dans nos cités ?* Opportet illum regnare*, dit saint Paul,* Il faut qu'il règne. »

Or, le texte que nous donnons ici est un des plus précis sur la manière de faire régner Notre Seigneur.

Sauver les âmes par l'extension du règne de Notre Seigneur Jésus-Christ est une conséquence directe de la charité. De même qu'il rappelait souvent que l'Église est missionnaire, on peut dire que, pour Mgr Lefebvre, tout chrétien devait participer à cette mission de l'Église par son action publique.

Ce texte présente un autre intérêt. Mgr Lefebvre nous rappelait souvent l'intérêt de définir la vie chrétienne par les vertus plutôt que par les commandements. Nous avons ici une très belle application de cette conception très noble de la morale. Tout chrétien pourrait faire l'essentiel de son examen de conscience avec ce texte.

Mgr Lefebvre se montre ici particulièrement déterminé quant au devoir de l'action chrétienne. Le combat qu'il prescrit est actif, sérieux et doit être efficace. Je crois qu'il y a là de quoi nous réveiller de la torpeur dans laquelle nous endort le monde moderne.

Ce texte montre ce qui ne va pas dans la Fraternité Saint Pie X actuellement. Indépendamment de tout accord qui se fera ou ne se fera pas, c'est ce zèle actif ici décrit par Mgr Lefebvre qu'elle n'encourage plus, pour ne pas dire qu'elle le décourage.

Enfin, je me permettrai de faire remarquer à mes confrères de la Fraternité Saint Pie X qui se disent en accord avec la Fidélité catholique, mais qui estiment plus prudent de ne pas bouger, que cela ne correspond pas à ce que Mgr Lefebvre recommande ici. Qu'ils lisent le n° 3 ci-après. Serait-il possible que ce que Mgr Lefebvre

demande aux laïcs chevaliers, il ne le demande pas aux prêtres ?

Après cette introduction, voici le texte intégral de Mgr Lefebvre.

1. Le Chevalier croit

Comme à tous ceux que Notre Seigneur a rencontrés et auxquels Il a demandé l'engagement de leur Foi, le Chevalier a rencontré Notre Seigneur dans le sacrement de l'Eucharistie en particulier, il s'est prosterné, il a adoré comme Zachée, comme l'aveuglé-né, comme le paralytique et comme Pierre, il a affirmé : « Tu es le Christ le Fils du Dieu vivant ».

2. Le Chevalier croit à Notre Seigneur Jésus-Christ

Le Chevalier croit à Notre Seigneur Jésus-Christ, Verbe de Dieu qui nous révèle son Père et sa Charité envers les hommes pécheurs, la Mission qu'il confie à son Fils et à l'Esprit-Saint. Il croit à la transmission de toutes ces vérités par les Apôtres, c'est-à-dire par l'Église. Il croit avec l'Église que la Révélation s'est terminée avec la mort du dernier des apôtres et en conséquence, que sa Foi a pour objet un enseignement transmis d'âge en âge par les successeurs des Apôtres, c'est-à-dire une **Tradition**[(1)]. À l'imitation de saint Paul, de tous les Pères de l'Église, de tous les saints, de toute l'Église, le Chevalier a un culte pour la garde de ce dépôt sacré de la Foi. Il fuit donc les nouveautés, et tout ce qui ressemblerait à une évolution de la Foi. Son Credo est immuable.

(1) Les mots en gras sont soulignés par Mgr Lefebvre.

3. Le Chevalier a horreur de l'infidélité

En conséquence, le Chevalier par la nature de la Foi a horreur de l'infidélité, de l'hérésie, du schisme, de tout ce qui rompt avec la garde du dépôt sacré de la Foi. Il est prêt à tout faire pour empêcher les hérétiques de nuire au peuple fidèle et de le détourner de sa Foi. Il ne tolère l'hérétique que dans le cas où l'intolérance serait une source de maux plus grands.

Cependant il n'oublie pas que rien n'est plus précieux que le don de la Foi catholique sans laquelle on ne peut être sauvé. C'est en ce sens aussi que le Chevalier se sent une mission évangélique de protecteur des pauvres, des faibles, contre les erreurs de la Foi catholique. Sa Foi vive et militante, héritière d'un combat incessant, le rend méfiant des ennemis de la Foi à l'exemple de Saint Paul ; il ne se fie pas aux colloques, aux conversations, aux dialogues qui scandalisent les petits et profitent toujours à l'erreur. Il ne connaît en fait de rapports avec les ennemis de la Foi que le zèle pour **leur conversion** à la Foi catholique. Il adhère à ce sujet avec fidélité aux enseignements du Magistère de l'Église exprimés d'une manière lumineuse par le Pape Léon XIII dans son Encyclique *Satis Cognitum*. *(Enseignements Pontificaux,* Solesmes, *L'Église,* I n° 53 & sq)

Le zèle pour l'intégrité de la Foi catholique rend le Chevalier méfiant et très soucieux d'éviter toutes les opinions, courants d'idées qui voudraient s'efforcer d'allier la Foi catholique avec les erreurs des hérétiques ou des francs-maçons. Le libéralisme s'est efforcé et s'efforce encore de montrer que l'idéologie des philosophes du XVIII[e] siècle, de la Révolution et de toutes les erreurs qui en découlent n'est pas incompatible avec la Foi catholique.

À ce sujet, appuyé sur les enseignements de l'Église les plus irréfutables et les plus solennels, de Grégoire XVI en son Encyclique *Mirari Vos,* de Pie IX en son Encyclique *Quanta* cura et le *Syllabus,* de Léon XIII condamnant le droit nouveau dans son Encyclique *Immortale Dei,* de saint Pie X condamnant le Sillon et le modernisme, de Benoît XV, de Pie XI dans son Encyclique *Ubi Arcano,* de Pie XII sans son Encyclique *Humani generis*. Le Chevalier est prêt à lutter par tous les moyens à sa disposition pour dissiper ces erreurs qui tuent la famille, la société civile, ruinent l'Église, et conduisent aux guerres les plus atroces.

Afin d'entretenir sa Foi et son intégrité, il aimera l'étude de la Tradition de l'Église et des combats que l'Église a toujours soutenus pour la sauvegarde de la Foi catholique. Il aimera la lecture des Pères, des Conciles, afin d'affermir sa Foi au milieu des épreuves qu'elle peut subir de nos jours.

4. Le Chevalier ne craint pas de manifester sa Foi catholique

Il est profondément attaché à ce qui au cours de l'histoire a été un témoignage de la Foi catholique : les églises, les monastères, les pèlerinages, les calvaires. Il aime les connaître et les faire connaître, les sauvegarder. Il encouragera les pèlerinages et au besoin les suscitera, les dirigera, ayant conscience d'aider ainsi au règne de son Roi, Notre Seigneur Jésus-Christ et de la Reine du Ciel, la douce Vierge Marie.

Parce que la Foi est une des vertus qui caractérisent spécialement le Chevalier, cela sans doute ne signifie pas qu'il ne cultive pas les vertus d'Espérance et de Charité. D'ailleurs, elles sont si intimement liées entre elles, que rechercher avec zèle la vertu de Foi c'est aussitôt grandir dans l'Espérance et la Charité.

5. L'Espérance est la vertu du combattant, du pèlerin.

Elle convient donc aussi très particulièrement au Chevalier qui lutte, assuré de la victoire finale, mais non surpris des nombreux échecs apparents de son combat. « In te speravi, non confundar in aeternum ». « En toi j'ai mis mon espoir, qui ne sera pas confondu. »

6. Le Chevalier sait que la Charité est la reine des vertus

Le Chevalier sait que la Charité est la reine des vertus, mais il n'oublie pas que cette vertu est très exigeante, et ne consiste pas en une vague sentimentalité, une affection plus ou moins sensible vis-à-vis de Dieu ou de son prochain. « Celui qui m'aime, dit Notre Seigneur, qu'il observe Mes commandements ». (Jn 14, 15) C'est pourquoi, afin de ne pas se laisser abuser par une fausse Charité, le Chevalier attend la preuve de sa Charité dans les actes, c'est-à-dire dans la pratique de la vertu de justice, qui la caractérise aussi comme la Foi.

« Justus ex fide vivit. » Le Juste vit de la Foi. La vertu de justice prend sa source dans la Foi. Or la vertu de justice est la mise en pratique de la Charité envers Dieu et envers le prochain.

7. Le Chevalier est juste

« Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés. » (Mt 5, 6)

La justice, c'est l'Ordre, c'est mettre chacun et chaque chose à sa place réelle, véritable, voulue par Dieu. Le Chevalier a faim et soif de l'Ordre. Il a une horreur instinctive du désordre. Or c'est par le péché qui est lui-même désordre, que le désordre s'est introduit dans l'homme, dans la société, dans le monde.

C'est pourquoi le Chevalier est vigilant sur les conseils de Notre Seigneur et se trouve toujours prêt à combattre le péché et les occasions du péché, en lui, et dans son entourage. Il se dresse contre l'impiété c'est-à-dire le mépris de Dieu et de sa sainte Religion ; comme saint Michel, il s'écrie : « Quis ut Deus ! » Qui est semblable à Dieu ! Il travaille au rétablissement de l'autorité dans la société, la famille, les écoles et institutions sociales. Il est toujours prêt à lutter contre les scandales de l'immoralité publique. Mais il n'oublie pas que l'arme la plus efficace de combat est la sainte Croix et sainte Passion de Notre Seigneur. C'est pourquoi il a un culte tout particulier pour la Croix, qu'il vénère avec respect, et pour le saint sacrifice de la Messe qui en est le prolongement.

Unir sa vie à celle du Christ crucifié est pour lui un honneur, une fierté, une grâce. C'est pourquoi il accepte la souffrance comme un signe de la prédilection de Notre Seigneur.

Après ce court aperçu sur la profondeur et l'importance de la vertu de justice, nous allons passer en revue les champs où elle s'exerce et où le Chevalier s'efforcera de lui être fidèle, afin de mériter le plus bel éloge décerné aux âmes saintes comme celle de saint Joseph. *« Joseph erat vir justus »*. Saint Pierre n'attribue-t-il pas ce nom à Notre Seigneur lui- même « *Sanctum et Justum negastis »*. Vous avez renié le Saint, le Juste. (Act3, 14)

8. Le Chevalier est dévot

Le Chevalier est dévot dans le sens originel et ancien du mot. Il reconnaît que le premier devoir de justice est pour toute créature spirituelle d'adorer Dieu, de L'aimer, de Le servir loyalement. L'impie vit dans la plus profonde injustice, dans le désordre le plus radical. L'Ordre veut qu'Honneur, Louange, Adoration soient rendues au Dieu Créateur et Rédempteur du genre humain.

C'est pourquoi le Chevalier fera dans sa vie belle part au service de son Dieu et de son Roi, Notre Seigneur Jésus Christ. Il l'honorera publiquement et dans le secret de son âme. Il aura grande joie de prendre la garde d'honneur auprès de Jésus dans l'Eucharistie pour réparer les outrages et les oublis dont Il est l'objet. Il aura soin de prévoir des moments de prière, l'assistance à la Sainte Messe et la communion quotidienne si possible. Il communiera à genoux, se souvenant de cette parole de l'Écriture « *In nomine Jesu omne genu flectatur cœlestium, terrestrium et infernorum »*. Au nom de Jésus, que tout genou fléchisse au ciel, sur la terre et dans les enfers. (Ph 2, 10) Il s'approchera régulièrement du sacrement de Pénitence dans lequel il trouvera les grâces de réconfort pour son combat spirituel.

Il aimera particulièrement toutes les cérémonies et prières qui honorent l'Eucharistie et la Vierge Marie, pour laquelle il aura une profonde et tendre dévotion. Il la considérera comme sa Souveraine et s'efforcera d'étendre son Règne partout. Il considérera le Rosaire comme une arme très efficace contre les hérétiques et contre Satan.

Il saura donner à sa demeure un caractère de révérence à Dieu en ornant les parois de croix, de tableaux qui élèvent les âmes â Dieu.

L'Église étant essentiellement sacerdotale, c'est-à-dire faite pour continuer le sacrifice de Notre Seigneur, le Chevalier aura pour le Pontife Suprême, pour les Évêques, pour les prêtres, un profond respect à cause de leur caractère sacerdotal qui les configure au Prêtre par excel-

lence, Notre Seigneur Jésus-Christ. Il évitera de manifester le même respect pour des pasteurs, même s'ils se disent évêques, alors qu'ils n'ont aucun caractère sacerdotal.

Il aimera rafraîchir son âme auprès de religieux contemplatifs qui ont gardé toute la noblesse et la grandeur du culte divin. Dans toute la mesure de ses possibilités, il cultivera l'étude de la langue latine et du chant grégorien, qui demeurent le véhicule de la Foi éclairée et priante.

Le Chevalier se réjouira de prier avec ses frères d'armes, d'unir sa Foi, sa piété, sa dévotion à la leur. C'est dans cette prière commune qu'ils trouveront la source de leur union fraternelle autour de leur Grand Maître, qu'ils puiseront les grâces nécessaires à une action coordonnée et disciplinée.

9. Le Chevalier est pieux

Le don du Saint-Esprit qui couronne la vertu de justice est le don de piété.

Sans doute ce don s'exerce excellemment dans la vertu de Religion dont nous venons de parler, mais il s'étend aussi à notre comportement dans les sociétés dont nous sommes membres : famille, patrie, Église et toute autre association.

La piété s'exerce particulièrement vis-à-vis de toute autorité ou paternité. C'est la piété filiale qui donne aux relations d'autorité et d'obéissance un caractère de respect que seule une Foi profonde en Dieu peut donner.

En effet, contrairement à l'idéologie libérale qui situe l'autorité dans le peuple, la raison et la Foi nous enseignent que toute autorité vient de Dieu « *Omnis potestas a Deo* », même dans les cas où l'autorité est désignée par les membres de la société. Aucune personne humaine n'a en soi la faculté de commander une autre personne humaine. Toute autorité est une participation à l'autorité de Dieu. Cette notion fondamentale est essentielle pour le bon ordre de la société parce qu'elle rappelle à celui qui détient l'autorité que ce pouvoir ne lui appartient pas et qu'il aura à rendre compte à Dieu. Elle l'invite à l'humilité et à la discrétion. Par contre, elle facilite l'obéissance, car l'obéissance ainsi comprise s'exerce pour Dieu et à cause de Dieu. Elle invite au respect de la personne qui est investie de l'autorité. Or le respect est la fleur de la Charité. Il rend les relations vraiment chrétiennes et les élèvent au niveau des relations célestes, parce que le motif et le don de la piété filiale viennent de Dieu.

Le Chevalier aura donc le sens du respect qui est le fruit du don de Piété et il s'efforcera de rétablir cette notion si importante partout où il le pourra, dans sa famille, dans toutes les relations sociales. Rien n'a corrompu et ne corrompt les sociétés comme cette fausse notion d'autorité résidant dans la masse. Elle a conduit depuis deux siècles les sociétés à l'anarchie ou à la tyrannie.

10. Le Chevalier est miséricordieux

Ainsi le veut la vertu de justice et l'ordre, qu'elle veut rétablir en toutes choses. Ordre dans les rapports avec Dieu par la dévotion ; ordre dans les rapports avec les autorités par la piété filiale ; ordre dans les rapports avec le prochain par une grande Charité qui s'exprime surtout par la miséricorde.

Car le Chevalier au cœur généreux, comme saint Martin, ne peut demeurer insensible à la misère. Cependant il sera particulièrement sensible à la misère morale, à ceux qui vivent dans l'esclavage du péché. Il se penchera sur les conditions de cet esclavage et s'efforcera avec ses frères d'armes d'y remédier. C'est dire qu'une action pour améliorer la législation, la constitution et parfois le gouvernement peut avoir sur le salut des âmes une influence considérable.

Cela ne doit pas dispenser le Chevalier d'actions individuelles pour libérer de l'esclavage du démon. Cet esclavage s'étend aux personnes les plus cultivées et les plus fortunées. Le Chevalier, dans toute la mesure de ses moyens, est toujours prêt à bouter l'ennemi hors de la place. Son action sera prudente et s'exercera selon le don de Conseil. Mais elle sera aussi confiante et courageuse. Sa miséricorde s'étendra aussi et surtout auprès des petits, des faibles, des abandonnés. Il exercera sa générosité pour lutter contre tous les maux qui affligent les hommes, non seulement ceux qui lui sont proches, mais aussi ceux qui sont éloignés.

Il défendra volontiers les peuples catholiques opprimés et persécutés par les ennemis de Dieu et de l'Église.

Cependant en toutes ces manifestations de générosité, il se gardera d'oublier de remplir avant tout fidèlement et loyalement son devoir d'état, qui représente la volonté de Dieu à son égard. Il veillera particulièrement à remplir fidèlement ses devoirs d'époux et de père de famille. Il veillera particulièrement à l'éducation et à l'instruction chrétienne de ses enfants. C'est aujourd'hui une œuvre particulièrement difficile, étant donné les scandales au milieu desquels nous vivons actuellement. Il militera pour l'existence d'écoles vraiment catholiques et dénuées de toute influence de l'esprit libéral contraire à l'esprit de l'Évangile.

11. Le Chevalier est magnanime

Enfin, toujours en conséquence de sa vertu de justice, corroborée par la vertu de force, le Chevalier est magnanime : il connaît la noblesse de son âme baptisée dans le sang de Jésus-Christ, il s'efforce d'imiter la grandeur d'âme de son Seigneur et Maître, qui fut magnanime dans toutes les circonstances de sa vie, et particulièrement au cours de sa Sainte Passion. Jamais Jésus ne fut vulgaire, ni pusillanime, même au milieu des foules qu'il approchait. Ainsi le Chevalier, au milieu des vicissitudes de la vie quotidienne, garde une âme sereine et vaillante. Sa conversation demeure toujours digne, car il a le respect de son âme, de toute sa personne, n'oubliant pas qu'elle est le temple de l'Esprit-Saint, n'oubliant pas non plus la présence de son Ange gardien.

Si les vertus de Foi et de Justice lui tiennent particulièrement à cœur, il ne néglige pas les vertus de Prudence, de Force et de Tempérance.

12. La vertu de Prudence

La vertu de Prudence et le don de Conseil doivent être cultivés spécialement par ceux qui ont des responsabilités. Ils se rappelleront que les trois actes prudentiels : le conseil, le jugement, et l'exécution sont nécessaires pour agir raisonnablement. Prendre conseil de sa propre expérience, de la sagesse d'autres personnes jugées prudentes, prendre une décision sans demeurer dans une hésitation nuisible, enfin procéder à l'exécution de la décision malgré les difficultés, c'est le propre de l'autorité. Autre chose est prendre conseil auprès de personnes compétentes, autres chose vouloir associer tous les inférieurs à l'exercice du pouvoir comme si ce pouvoir leur appartenait également. C'est donner raison aux libéraux qui situent l'autorité dans le peuple.

13. Le vertu de Force

La vertu de Force est particulièrement estimée par le Chevalier, car le combat incessant qu'il a entrepris contre les forces du mal réclame de lui les deux attitudes fondamentales de cette vertu : **la patience** qui soutient dans les difficultés, les échecs, et **le courage** qui entreprend des actions hardies, mais non présomptueuses, mettant sa confiance dans Celui qui donne la victoire.

14. La vertu de Tempérance

La Tempérance qui règle l'usage des biens de ce monde aidera le Chevalier à trouver en cet usage et en toutes circonstances la mesure qui convient à son état de chrétien, à son devoir d'état, à ses responsabilités. Cependant il ne peut oublier que le désordre résultant du péché originel se manifeste particulièrement dans la concupiscence, c'est pourquoi il veillera à ne pas être l'esclave des biens de ce monde, à ne pas se laisser dominer par la *« prudentia carnis, prudence de la chair »* mais par la *« prudentia spiritus, la prudence de l'esprit »*. (Rm 8)

15. Conclusion

Ainsi revêtu des sept Vertus et des sept Dons du Saint-Esprit, comme d'une armure invincible, le Chevalier ne craindra pas le combat contre les puissances des ténèbres et contre les suppôts de Satan en ce monde.

Puisant sa vitalité spirituelle aux sources de la Pénitence, de l'Eucharistie, de la prière, de la dévotion à la Vierge Marie, à saint Michel Archange ; recherchant la vraie sagesse dans une Foi profonde et éclairée par toute l'histoire de l'Église, il demeurera vigilant et ferme dans son attachement à Notre Seigneur Jésus-Christ et à sa Sainte et unique Église.

Ainsi il trouvera dans son adhésion à l'Ordre de la Chevalerie, dans son adoubement, dans son engagement, un soutien puissant pour sa vie spirituelle. Il y trouvera le courage d'accomplir ses devoirs et toute sa vie comme un vrai compagnon d'armes de Notre Seigneur, de Celle qui est forte comme une armée rangée en bataille et du Chef des armées célestes, l'Archange saint Michel.

Il se trouvera ainsi l'héritier de tous les martyrs, de tous les saints, dont il s'efforce de continuer la noble lignée, refusant de se joindre à tous ceux qui, sous des prétextes insensés, trahissent la cause de l'Église et la livrent à ses ennemis.

Ainsi à sa dernière heure ici-bas, il pourra dire avec Saint Paul : « *Cursum consummavi,* **Fidem** *servavi, in reliquo reposita est mihi* ***corona justitiae*** *quam reddit mihi Dominus in die illo jutus judex. J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi. Désormais la couronne de justice m'est réservée ; le Seigneur, le juste juge, me la donnera dans ce jour-là, »* (2 Tm 4, 7 et s.)

La Croix-Valmer, en la fête de
l'Épiphanie de Notre Seigneur 1970
+ Marcel Lefebvre
Arch. tit. de Synnada in Phrygia

Rends-moi mon Dieu !

Un exemple de la prudence des croisés de la Vendée miliaire

« Un dimanche, au mois d'août 1792, mon père était parti pour aller à la messe, il revint bientôt à notre métairie, accompagné de beaucoup de monde, il était rouge et animé. « Nous voilà revenus sans avoir entendu la messe, dit-il à ma mère, notre curé n'a pas voulu prêter le serment à la nation et cette nuit, les Patriotes sont venus l'arracher de sa cure, mais nous le délivrerons. »

En prononçant ces paroles, il détacha du mur un crucifix, il le plaça sur la table, et étendant le bras, il s'écria : Mes amis, jurons tous sur l'image de Jésus-Christ de délivrer son ministre. « Nous le jurons, nous le jurons », dirent tous les hommes en s'avançant autour de la table et en levant la main. Après ce serment, un vieillard prit la parole : « Mes enfants, nous n'avons pas entendu la messe aujourd'hui, disons le chapelet. »

Cette prière durait encore, lorsqu'un cri : « Aux armes ! » se fit entendre. Mon père s'élance sur son fusil, mes frères l'imitent, j'en donne un à Guillon, mon fiancé, et je lui passe mon chapelet autour du cou... ils partent... Le soir, mon jeune frère nous arrive au galop. « Nous l'avons, s'écrie-t-il, nous l'avons, M. le curé est délivré. Guillon s'est battu comme un lion, six des Patriotes qui ont arrêté M. le curé, sont tués, et demain les autres le seront. »

M. le curé en compagnie de M. Baudry-d'Asson, étant entré dans notre maison, pendant la nuit, manifesta le désir de célébrer la messe. On s'empressa de préparer un autel, dans le bois voisin, sous le gros chêne de la sainte Vierge. Le crucifix qui avait reçu le serment de mon père, fut placé sur cet autel. Les femmes et les enfants l'entourèrent, tandis que les hommes armés de fusils, de fourches et de faulx se tinrent en sentinelles.

Le prêtre venait de communier lorsqu'un grand nombre de Patriotes pénétrèrent dans le bois. Ils crièrent : « Vive la République ! » et nous nous criâmes : « Vive la religion ! Vive le roi ! » La fusillade s'engagea aussitôt, nos hommes résistèrent longtemps, mais débordés par le nombre, ils furent obligés de se sauver. Le feu prit à l'autel, le prêtre tenant en sa main droite le calice et en sa main gauche le crucifix, s'écria : « À moi, Royalistes ! » Quelques paysans accoururent à son secours, Guillon en était un ; il n'avait plus de chapeau, son front était entouré d'un mouchoir ensanglanté, mais sa blessure ne l'empêchait pas de se battre. Le prêtre entouré de Royalistes, élève le crucifix, il exhorte à combattre pour Dieu et pour le Roi, mais en disant ces mots, il tombe mort. Tous ceux qui l'entourent fuient, Guillon seul, reste, il veut arracher le crucifix des mains du Patriote qui s'en est emparé, il se bat en désespéré, on lui crie de se rendre : « Rends-moi mon Dieu, » répond-il, et il expire. (Lettres vendéennes, t. I, p. 101)

Histoire de la Vendée

Abbé Félix Deniau

N.B. Ce fait célébrissime fut raconté en patois dans de nombreux récits dont certains traduisent le nom de Barillon, le héros, en Barlion puis Guillon.

« J'ai servi Dieu, mon Roi, ma Patrie. J'ai su pardonner. »
Dernières paroles de Bonchamps après avoir fait libérer les prisonniers républicains

Mgr Lefebvre et Rome

La prudence guidée par les principes

par M. l'abbé Pivert

LE site Internet *Avec l'Immaculée* vient de publier un article que l'auteur, très modestement, présente ainsi :

« La quasi-totalité de la Résistance croit de bonne foi que Mgr Lefebvre ne voulait plus faire d'accord pratique avec Rome après les sacres de 1988. Nous allons voir dans cet article qu'il n'en avait pas répudié le principe.

Nous revérifierons ensuite que nous avons bien raison pour notre part de refuser un accord pratique avec les hérétiques qui occupent Rome.

Puis nous tenterons de définir quelle attitude nous devons avoir vis-à-vis de Mgr Lefebvre.

Nous conclurons enfin en établissant les fondations que nous devons donner à notre combat anti-ralliement : la fidélité à Jésus-Christ et à la doctrine de l'Église . »

Étant donné que le site susdit est souvent considéré comme lié aux prêtres de la Fidélité Catholique, plusieurs de mes confrères, en raison de ce que j'ai édité le livre *Mgr Lefebvre, nos rapports avec Rome*, m'ont demandé d'analyser ce texte et d'exposer la vérité.

À vrai dire, encore faudrait-il qu'il y eût matière à analyse dans ce texte. En outre, nous ne pouvons que réprouver une manière de faire qu'on ne saurait appeler une méthode de travail et qui ne vaut pas la peine d'être exposée. Ainsi, des affirmations ne sauraient constituer un raisonnement. De même, il est abusif de présenter des conditions nécessaires comme étant suffisantes : s'il est nécessaire de conclure devant un notaire l'accord pratique qu'on appelle contrat de mariage, cela est-il suffisant ?

Ne pas inverser principe et conclusions

Le principal vice de l'article est d'exposer comme un principe ce qui n'est qu'une conclusion et, là, il vaut la peine de développer notre observation.

Un accord, a fortiori un accord pratique, ne saurait être le fondement — et non la fondation, comme s'exprime l'auteur — de notre attitude envers le Siège apostolique. Dans le cas qui nous occupe, il ne peut être que la mise en œuvre de la foi, c'est-à-dire une reconnaissance juridique de l'apostolat, car la foi ne suffit pas à l'Église, il lui faut la prédication de la foi.

Lorsque Mgr Tissier de Mallerais affirme que Mgr Lefebvre a toujours voulu un accord pratique, cela correspond à la vérité — du moins jusqu'en 1988 — mais, alors, il faut se demander pourquoi un tel accord ne fut jamais conclu. Il est alors évident que l'échec de toutes les tentatives d'accord pratique vint du désaccord sur le fond, ce qui prouve que, tant pour Rome que pour Mgr Lefebvre, l'accord avait un autre contenu que la simple pratique.

Ce qui ressort à l'évidence de toutes les paroles et des actes de Mgr Lefebvre, c'est qu'il poursuivait un but qui dominait toute sa vie, toutes ses préoccupations et toute son action, c'était le triomphe de la foi, l'établissement du règne du Christ-Roi. Il l'exprime aussi nettement en s'adressant aux fidèles qu'en s'adressant au pape ou à ses représentants. Il n'est que de relire la très belle lettre qu'il écrit au cardinal Seper le 13 avril 1978 :

Éminence Révérendissime,

Je ne puis croire que vous ne compreniez pas les motifs exacts de mon attitude qui est celle de milliers de catholiques

et de nombreux prêtres parmi les plus fidèles à l'Église catholique et à la Papauté.

Le problème de fond de notre persévérance dans la Tradition, malgré les ordres donnés par Rome pour l'abandonner, c'est un problème de grave et profond changement dans le rapport de l'Église avec le monde.

Notre-Seigneur et l'Église à sa suite se sont situés par rapport au monde d'une manière très précise. Il faut convertir et baptiser le monde pour le soumettre au ***doux Règne de Notre Seigneur Jésus-Christ****. C'est la seule et unique voie de salut. « Allez, enseignez toutes les nations… » C'est clair. Il faut envoyer des apôtres à toutes les nations afin qu'elles deviennent catholiques et acceptent le Règne de Notre-Seigneur.*

Mais il y a dans ce monde des forces ennemies de Notre-Seigneur, de son Règne. Satan et tous les auxiliaires de Satan, conscients ou inconscients, refusent ce Règne, cette voie de salut et militent pour la destruction de l'Église.

(…)

L'un des derniers stratagèmes extrêmement efficace est de ruiner l'esprit combatif de l'Église en la persuadant qu'il n'y a plus d'ennemis, qu'il faut donc déposer les armes et entrer dans un dialogue de paix et d'entente. Cette trêve fallacieuse permettra à l'ennemi de pénétrer aisément partout et de corrompre les forces adverses.

(…)

À cette entreprise diabolique inaugurée au Concile spécialement par les documents sur « les religions non chrétiennes », « l'Église dans le monde », « la Liberté Religieuse », et continuée sans cesse depuis le Concile, nous opposons un refus formel. Nous ne voulons pas devenir œcuménistes libéraux, et ainsi trahir la cause du règne de Notre-Seigneur et la cause de l'Église, nous voulons demeurer catholiques.

Qui est l'instigateur de ce faux œcuménisme dans l'Église, le responsable, ou quels sont les responsables ? Nous préférons ne pas le savoir. Dieu le sait.

Mais on peut nous frapper de tous les interdits et de toutes les censures que l'on voudra, nous entendons, avec la grâce de Dieu et l'assistance de la Vierge Marie, demeurer dans la foi catholique et nous refusons de collaborer à la destruction de l'Église.

Nous demandons une chose très simple et très légitime : que l'on reconnaisse à ce qui a été l'Église de toujours et celle de notre enfance le droit de continuer. C'est un droit fondé sur l'Écriture, la Tradition, le Magistère de l'Église et toute l'histoire de l'Église.

Je pense avoir été assez clair.

Je vous prie, Éminence, d'agréer (…)

Comment l'auteur de l'article peut-il affirmer que Mgr Lefebvre était prêt à abandonner la défense de la foi ? Il envisagea plusieurs types d'accord, plusieurs dispositions pratiques, mais seulement dans la mesure où elles auraient servi le but qu'il poursuivait, le règne de Notre Seigneur.

Il est même certain qu'il a plusieurs fois cherché une simple reconnaissance canonique, par exemple quand il demanda qu'on le laissât simplement faire l'expérience de la Tradition. Mais tout son comportement comme toutes ses déclarations depuis une des premières citée ci-dessus jusqu'à celle de rupture en juin 1988, indiquent que ce n'aurait pu être que pour la mettre au service de l'extension du règne de Notre Seigneur. Rome le savait, c'est bien pour cela qu'elle n'a jamais donné la moindre reconnaissance, tandis qu'elle fut beaucoup moins exigeante avec ceux qui ne poursuivaient pas le même but et voulaient seulement exister sans subir d'ennuis.

Mgr Fellay est à l'inverse de Mgr Lefebvre : qu'il affirme ou non chercher ou ne pas chercher un accord pratique, il fait toute sorte de concessions pour se faire reconnaître, y compris la concession de renier ses précédentes concessions. C'est la recherche de l'accord pour l'accord.

Pourquoi, alors, Mgr Tissier de Mallerais affirme-t-il sans explications que Mgr Lefebvre a toujours cherché une simple reconnaissance canonique ? Cela ne suffit pas et confine à la tromperie par omission.

Que Mgr Lefebvre attendait-il de Rome ?

Ne pas confondre objet et conditions

Dans une conférence à Flavigny en décembre 1988, Mgr Lefebvre indique ce qu'il attendait de Rome pour pouvoir conclure un accord :

« Force m'a bien été de constater qu'aucun accord ne pouvait être réalisé qui nous donne à la fois toute garantie et la conviction que Rome voulait sincèrement concourir à la préservation de la Tradition. »

Un tant soit peu d'analyse montre que Mgr Lefebvre désirait deux choses, mais qu'elles n'étaient pas sur le même plan. La conviction que Rome voulait sincèrement concourir à la préservation de la Tradition est l'objet de l'accord désiré. La garantie est une condition. Comme il s'en est plusieurs fois expliqué, elle consiste en une protection suffisante, à savoir, en l'espèce, une commission romaine entre les mains des « traditionalistes ».

Ne pas voir la différence de nature entre l'objet et les conditions ne permet plus de raisonner en bonne intelligence et met à la merci de tous les impressions et sentiments. C'est ainsi que l'auteur du site *Avec l'Immaculée*, affirme péremptoirement que Mgr Lefebvre voulait simplement s'assurer que Rome ne mentait pas, alors qu'il voulait en réalité s'assurer qu'elle voulait concourir à la préservation de la Tradition.

C'est Mgr Fellay qui a affirmé dans une conférence aux prieurs du District de France que sa principale préoccupation était de savoir si Rome était sincère ou non. Mgr Lefebvre, lui, avait d'autres préoccupations, celles de faire régner Notre Seigneur.

On remarquera enfin que Mgr Lefebvre n'exige pas, pour un accord, la conversion préalable de Rome, mais qu'elle veuille concourir à la préservation de la Tradition.

1988 marque-t-il un changement ?

Ne pas confondre vérité et preuves

Il est certain que 1988 marque un changement d'attitude de Mgr Lefebvre envers Rome. Mais lequel ? Est-ce un changement de fond ? De libéral, serait-il devenu « sedevacantiste » ? Il serait alors facile de lui reprocher ses contradictions, comme le fait le l'auteur du site *Avec l'Immaculée*.

Il est clair que le changement apporté par 1988 est un changement de preuve. Les modernistes sont les modernistes et il n'est pas permis d'entrer dans leur jeu, mais jusqu'à quel point Rome était-elle moderniste ? 1988 apporte la preuve que c'est une infestation profonde et, surtout, pertinace. Une chose est d'être dans le mal, autre chose de vouloir y demeurer, autre chose encore de s'opposer à ceux qui veulent le bien. Ainsi, une chose est l'adultère, plus grave est le concubinage, autre chose encore de s'opposer au mariage. On savait que Rome était adultère, on savait depuis Vatican II qu'elle « concubinait » avec le monde. 1988 a montré qu'elle s'opposait même à la légitimité de la Tradition et qu'elle s'y opposait avec pertinacité.

Cette preuve était déjà acquise avant 1988 ? C'est possible et c'est ce que pensaient les bons amis dont parle Mgr Lefebvre dans une interview à *Fideliter*, amis qui estimaient qu'il allait trop loin. Mais, à cause de ceux qui n'avaient pas encore compris, Mgr voulut une preuve encore plus éclatante. Pour éclatante, elle fut éclatante.

Par conséquent, lorsque Mgr Lefebvre affirme que, si les autorités de Rome reprennent contact avec lui, il leur demandera au préalable si elles sont d'accord avec les grandes encycliques antilibérales, cela signifie qu'il leur demandera de faire la preuve qu'elles veulent concourir à la préservation de la Tradition.

Mgr Tissier de Mallerais affirme qu'il l'a dit, mais ne l'aurait pas fait. C'est possible, on peut toujours faire parler les morts. Ce qui est certain, c'est que depuis 1976 où il avait déjà fait la même annonce, il n'a, malgré toutes les discussions, jamais conclu l'accord, précisément parce que les autorités romaines s'opposaient à ces encycliques et ne voulaient pas concourir à la préservation de la Tradition.

Qui est notre donneur de leçon ?

Notre donneur de leçons est en réalité une donneuse, nous le savons par les courriers qu'elles nous a envoyés. Il est dommage qu'elle ignore l'enseignement de saint Paul demandant aux femmes de ne pas prendre la parole en public. Dommage également qu'elle refuse de révéler son nom.

Elle pose par principe l'opposition à tout accord avec Rome, ce qui est une erreur de raisonnement lourde de conséquences. Elle ne peut alors que comprendre à l'envers l'action de Mgr Lefebvre dont elle ne saisit plus les principes et qu'elle est obligée de corriger en affirmant : *Nous conclurons enfin en établissant les fondations que nous devons donner à notre combat antiralliement : la fidélité à Jésus-Christ et à la doctrine de l'Église . »*

Elle découvre la lune ! Nous lui laisserions volontiers la joie de sa découverte, si elle n'avait au passage condamné la position de Mgr Lefebvre, déclaré qu'il était prêt à abandonner la défense de la foi, qu'il n'était donc pas un saint, affirmé que la Fidélité catholique errait, et autres menues babioles. Nous lui sommes cependant très reconnaissant que ses prétention nous aient permis de mieux préciser les principes du comportement pratique de Mgr Lefebvre envers Rome.

Il nous faut en outre signaler la bienveillance que cette même personne démontre en faveur de la régulation naturelle des naissances. Si elle prêtait attention à l'intégralité du discours de Pie XII sur le sujet, j'ose espérer qu'elle s'exprimerait différemment. La morale a toujours une influence sur les convictions, particulièrement en ce qui concerne le mariage. Or, la Fidélité catholique a besoin d'âmes fortes qu'on encourage à la générosité et non auxquelles on présente d'emblée les facilités qui mènent si souvent à la tiédeur et même à des états de péché grave.

Le drame de la fin des temps

par le P. Emmanuel du Mesnil St Loup

Un mot au lecteur

I. — Dieu a voulu que les destinées de l'Église de son Fils unique fussent tracées d'avance dans les Écritures, comme l'avaient été celles de son Fils lui-même ; c'est là que nous irons chercher les documents de notre travail.

L'Église, devant être en tout semblable à Notre-Seigneur, subira, avant la fin du monde, une épreuve suprême qui sera une vraie Passion. Ce sont les détails de cette Passion, en laquelle l'Église fera voir toute l'immensité de son amour pour son divin Époux, qui se trouvent consignés dans les écrits inspirés de l'Ancien Testament et du Nouveau. Nous les ferons passer sous les yeux de nos lecteurs.

Nous n'avons l'intention d'épouvanter personne, en traitant un semblable sujet. Nous dirons plus : il nous semble renfermer, à côté de grands enseignements, de grandes consolations.

II. — C'est assurément un triste spectacle que de voir l'humanité, séduite et affolée par l'esprit du mal, tenter d'étouffer et d'anéantir l'Église sa mère et sa tutrice divine. Mais de ce spectacle sort une lumière qui nous fait apparaître l'histoire tout entière sous son vrai jour.

L'homme s'agite sur la terre ; mais il est mené par des puissances qui ne sont pas de la terre. À la surface de l'histoire, l'œil saisit des bouleversements d'empires, des civilisations qui se font et qui se défont. En dessous, la foi nous fait suivre le grand antagonisme entre Satan et Notre-Seigneur ; elle nous fait assister aux ruses et aux violences de l'Esprit immonde, pour rentrer dans la maison de laquelle l'a expulsé Jésus-Christ. A la fin, il y rentrera, et il voudra éliminer Notre-Seigneur. Alors les voiles seront déchirés, le surnaturel éclatera partout ; il n'y aura plus de politique proprement dite ; un drame exclusivement religieux se développera et enveloppera l'univers entier.

On peut se demander pourquoi les péripéties de ce drame sont décrites si minutieusement par les écrivains sacrés, alors qu'il n'occupera que peu d'années ? C'est qu'il sera la conclusion de toute l'histoire de l'Église et du genre humain ; c'est qu'il fera ressortir, avec un éclat suprême, le caractère divin de l'Église.

Toutes ces prophéties ont d'ailleurs pour but incontestable de fortifier l'âme des croyants dans les jours de la grande épreuve. Toutes les secousses, toutes les épouvantes, toutes les séductions qui viendront les assaillir, ayant été si exactement prédites, formeront autant d'arguments en faveur de la foi combattue et proscrite. Elle s'affermira en eux, précisément par ce qui devrait la détruire.

Mais nous avons nous-mêmes de grands fruits à retirer de la considération de ces événements étranges et redoutables. Après en avoir parlé, Notre-Seigneur dit à ses disciples : Veillez donc et priez, pour que vous soyez trouvés dignes de fuir ces choses qui surviendront dans l'avenir, et de vous tenir debout en présence du Fils de l'homme. (s. Luc, 21, 36.)

Ainsi donc, l'annonce de ces événements est un solennel avertissement donné au monde : Veillez et priez, pour ne pas entrer en tentation. (s. Matt. 26, 41.)

Vous ne savez pas quand ces choses arriveront : veillez et priez, pour ne pas être surpris.

Vous savez que dès maintenant la séduction agit sur les âmes, que le mystère d'iniquité fait son œuvre, que la foi est réputée un opprobre (saint Grégoire) ; veillez et priez, pour conserver la foi.

Voici l'heure de la nuit, l'heure de la puissance des ténèbres : veillez afin que votre lampe ne s'éteigne pas, priez afin que l'engourdissement et le sommeil ne vous gagnent pas.

Mais plutôt levez vos têtes vers le ciel ; car l'heure de la rédemption approche, car les premières lueurs de l'aube blanchissent déjà la nuit. (s. Luc 21, 28.)

III. — Après avoir parlé des enseignements, disons un mot des consolations.

Jamais on n'aura vu le mal plus déchaîné ; et en même temps plus contenu dans la main de Dieu.

L'Église, comme Notre-Seigneur, sera livrée sans défense aux bourreaux qui la crucifieront dans tous ses membres ; mais il ne sera pas permis de lui briser les os, qui sont les élus, pas plus qu'à l'agneau pascal étendu sur la croix.

L'épreuve sera limitée, abrégée à cause des élus ; et les élus seront sauvés ; et les élus, ce seront tous les vrais humbles.

Enfin l'épreuve se terminera par un triomphe inouï de l'Église, comparable à une résurrection.

Dans ces temps-là, et même parmi les préludes de la crise suprême, elle verra se convertir les restes des nations. Mais sa plus vive consolation sera le retour des juifs.

Les juifs se convertiront, soit avant soit durant le triomphe de l'Église ; et saint Paul, qui annonce ce grand événement, ne se tient pas de joie en en contemplant les suites.

On le voit, la parole des Psaumes peut s'appliquer à l'Église : « Suivant la multitude des afflictions qui ont rempli mon cœur, vos consolations, Seigneur, ont réjoui mon âme. »

Les signes avant-coureurs

I. — La question de la fin du monde a été agitée dès l'origine de l'Église. Saint Paul avait donné sur ce sujet de précieux enseignements aux chrétiens de Thessalonique ; et comme, malgré ses instructions orales, les esprits ne laissaient pas d'être inquiétés par des prédictions et des rumeurs sans fondement, il leur adresse une lettre très grave pour calmer ces inquiétudes.

« Nous vous en prions avec instance, leur dit-il, mes frères, ne vous laissez pas ébranler dans vos résolutions, ni effrayer légèrement, soit par quelque vision, soit par quelque bruit, soit par une lettre qu'on supposerait venir de nous, comme si le jour du Seigneur était proche. »

« Que personne ne vous trompe en aucune façon ! Car il faut auparavant que vienne l'apostasie, et que se révèle l'homme de péché, le fils de perdition… »

« Ne vous rappelez-vous pas que, tandis que j'étais auprès de vous, je vous disais ces choses ? »

« Et maintenant vous savez ce qui empêche qu'il ne se révèle. Car le mystère d'iniquité fait déjà son œuvre. Que celui qui tient tienne bon, en attendant qu'il soit mis de côté. » (2 Thes 2, 1-6.)

Ainsi la fin du monde n'arrivera pas, sans que se révèle un homme effroyablement méchant et impie, que saint Paul qualifie en l'appelant l'homme de péché, le fils de perdition. Et celui-ci à son tour ne se manifestera qu'après une apostasie générale, et après la disparition d'un obstacle providentiel sur lequel l'Apôtre avait renseigné de vive voix ses fidèles.

II. — De quelle apostasie saint Paul veut-il parler ? Il ne s'agit pas d'une défection partielle ; car il dit d'une manière absolue, l'apostasie. On ne peut l'entendre, hélas ! que de l'apostasie en masse des sociétés chrétiennes, qui socialement et civilement renieront leur baptême ; de la défection de ces nations que Jésus-Christ, suivant l'énergique expression de saint Paul, a rendues concorporelles à son Église. (Eph., III, 6.) Seule, cette apostasie rendra possible la manifestation, et la domination de l'ennemi personnel de Jésus-Christ, en un mot de l'Antéchrist.

Notre-Seigneur a dit : « Pensez-vous que le Fils de l'homme, à sa venue, trouvera la foi sur la terre ? » (Luc 18, 8.) Le divin Maître voyait la foi décliner, dans le monde vieillissant. Ce n'est pas que les vents du siècle puissent faire vaciller cet inextinguible flambeau, mais les sociétés, enivrées du bien-être matériel, le repoussent comme importun.

Tournant le dos à la foi, le monde s'en va dans les ténèbres, et il devient le jouet des illusions du mensonge. Il prend pour des lumières de trompeurs météores. Il irait jusqu'à prendre pour les premiers feux du jour les rougeurs de l'incendie.

Reniant Jésus-Christ, il faut qu'il tombe bon gré mal gré dans les griffes de Satan si bien nommé le prince des ténèbres. Il ne peut rester neutre ; il ne peut se créer une indépendance. Son apostasie le met directement sous la puissance du diable et de ses suppôts.

Le docte Estius, étudiant le texte de l'Apôtre, dit que cette apostasie a commencé en Luther et en Calvin. C'est le point de départ. Depuis elle a fait un chemin effrayant. Aujourd'hui elle tend à se consommer. Elle s'appelle la Révolution, qui est l'insurrection de l'homme contre Dieu et son Christ. Elle a pour formule le laïcisme, qui est l'élimination de Dieu et de son Christ.

C'est ainsi que nous voyons les sociétés secrètes, investies de la puissance publique, s'acharner à déchristianiser la France, en lui enlevant un à un tous les éléments surnaturels dont quinze siècles de foi l'avaient imprégnée. Ces sectaires n'ont qu'un but : sceller l'apostasie définitive, et préparer les voies à l'homme de péché.

Il appartient aux chrétiens de réagir, de toutes les énergies dont ils disposent, contre cette œuvre abominable ; et pour cela de faire rentrer Jésus-Christ dans la vie privée et publique, dans les mœurs et dans les lois, dans l'éducation et dans l'instruction. Il y a longtemps, hélas ! qu'en tout cela Notre-Seigneur n'est plus ce qu'il devrait être, à savoir tout. Il y a longtemps que règne une demi-apostasie. Comment par exemple, depuis que l'instruction est paganisée, aurions-nous pu former autre chose que des demi-chrétiens ?

En travaillant dans le sens directement opposé à la Franc-Maçonnerie, les chrétiens retarderont l'avènement de l'homme de péché ; ils ménageront à l'Église la paix et l'indépendance dont elle a besoin, pour saisir et convertir le monde qui s'ouvre devant elle.

Toute la lutte de l'heure présente est donc concentrée là : laisserons-nous, oui ou non, nous baptisés, se consommer l'apostasie qui amènera à bref délai l'Antéchrist ?

III. — L'Apôtre parle, en termes pour nous énigmatiques, d'un obstacle qui s'oppose à l'apparition de l'homme de péché « Que celui qui tient, dit-il, tienne bon, jusqu'à ce qu'il soit mis de côté. »

Par ce tenant, les plus anciens Pères grecs et latins entendent presque unanimement l'empire romain. Conséquemment ils expliquent ainsi saint Paul : Tant que subsistera l'empire romain, l'Antéchrist ne paraîtra pas.

Des interprètes plus récents répugnent à cette glose ; ils n'admettent pas que le sort de l'Église semble lié à celui d'un empire ; mais ils cherchent vainement une autre explication qui soit satisfaisante.

Nous avouons ingénument que la pensée des anciens interprètes ne nous paraît pas si méprisable, pourvu que nous l'entendions avec une certaine ampleur.

Remarquons que saint Paul, en annonçant aux fidèles une apostasie alors que la conversion du monde était à peine ébauchée, avait dû leur donner une vue de tout l'avenir de l'Église. Il leur avait fait connaître que les nations se convertiraient, qu'il se formerait des sociétés chrétiennes, puis que ces sociétés perdraient la foi. Il leur avait montré sans aucun doute l'empire romain transformé, un pouvoir chrétien surgissant à la place d'un pouvoir païen, l'autorité des Césars passant à des mains baptisées qui s'en serviraient pour étendre le royaume de Jésus-Christ. Et il avait pu dès lors ajouter : Tant que durera cet état de choses, soyez tranquilles, l'Antéchrist ne paraîtra pas.

Le sens de l'Apôtre, entendu largement, serait donc celui-ci : Tant que la domination du monde restera entre les mains baptisées de la race latine, l'ennemi de Jésus-Christ ne se montrera pas.

Remarquons, comme corollaire de cette interprétation, que les francs-maçons s'opposent avant tout et par-dessus tout à la restauration du pouvoir chrétien. Qu'un prince s'annonce comme chrétien, tous les moyens sont mis en œuvre pour se débarrasser de lui. C'est ce qu'il ne faut à aucun prix.

Donc le pouvoir politique chrétien est ce qui empêcherait la secte d'arriver à son but.

D'un autre côté, les races latines sont vouées à exercer dans le monde une influence catholique, ou bien à abdiquer. Leur mission est de servir à la diffusion de l'Évangile ; et leur existence politique est liée à cette mission. Du jour où elles y renonceraient par l'apostasie complète, elles seraient annihilées ; et l'Antéchrist, surgissant probablement en Orient, les foulerait facilement aux pieds.

Ici encore il incombe aux chrétiens d'agir sur l'esprit public, de faire reprendre aux gouvernements les traditions chrétiennes, en dehors desquelles il n'y a que décadence pour les nations européennes et spécialement pour notre pauvre patrie.

Abonnements : **Ce bulletin n'est pas gratuit !**
Alors, abonnez-vous et abonnez vos amis !
Ce bulletin vous plaît ? Le diffuser c'est aussi une forme d'apostolat
Tarif normal : 16 € par an
soutien : 39 € par an
minimum : 8 € par an

Chèques à l'ordre des Amis de Saint Jean Bosco
IBAN : FR76 1548 9047 7100 0535 2544 066
BIC : CMCIFR2A

Le Chevalier du Christ-Roi — ISSN en cours — Directeur de la publication : Abbé F. Pivert — trimestriel